

Deux sujets de discorde : le snack du stade de rugby et un immeuble quai Buzon

Lors de la dernière réunion 2021 du conseil municipal



Deux sujets de discorde : le snack du stade de rugby et un immeuble quai Buzon

Contrairement à ce qu'un observateur non initié pouvait déduire de l'ordre du jour de ce dernier conseil municipal de 2021, mardi 21 décembre, la réunion n'a pas été aussi rapide qu'imaginée.

Si la plupart des points a été évacuée rapidement avec une adoption à l'unanimité, deux d'entre eux ont réveillé les débats et attiré les critiques de l'opposition.



En raison des conditions sanitaires, les élus avaient délaissé la salle du conseil, à la mairie, pour tenir leur réunion à la salle Pierre de Montesquiou - Photo Marc Le Saux

Un surcoût dû à la hausse des matériaux

Initialement chiffré à 281.418 €, le budget de la salle de réception du Stade Jean Trillo, plus communément désigné par le terme de snack, a pris 20 % d'augmentation avant même le démarrage du chantier.

Le débat est survenu à l'occasion de la validation du choix des entreprises. À l'exception d'une seule, toutes celles qui sont retenues, sont localisées dans le Gers, beaucoup à Condom et dans la Ténarèze, dans l'optique de soutenir les entreprises départementales.

Mais le débat n'était pas là, les esprits se sont échauffés quand a été évoqué le surcoût de cette opération. "Le plus mauvais moment pour lancer des travaux" selon Jean-François Rousse. En effet, de 281.418 €, le projet se monte maintenant à 355.303 € en raison de l'augmentation des matériaux. Une hausse estimée à 20 % pour les élus de la majorité, alors que recalculé plus précisément par Jean-Paul Beyrie, le pourcentage d'augmentation atteint réellement un pourcentage d'environ 26 %. Cela motive en partie sa décision de voter contre, renforcée par son souhait d'une mutualisation de l'utilisation de cet équipement destiné, par la volonté de l'équipe municipale en place, à la SAC Rugby. Alexandre Baudoin, pour l'opposition et le groupe de Cécile Laurent - vote contre de cette délibération également -, n'a pas manqué de relever que, si le premier projet envisagé avait été mis en œuvre, il n'y aurait pas de surcoût car les travaux seraient peut-être déjà finis.

<https://www.lejournaldugers.fr/article/54191-deux-sujets-de-discorde-le-snack-du-stade-de-rugby-et-un-immeuble-quai-buzon>
Malgré ces votes contre, la délibération a bien évidemment été votée à la majorité.

Un immeuble à l'abandon et à la vue de tous : que faire du chai Duvignau ?



La précédente municipalité avait acquis cet ensemble immobilier dont le lecteur va pouvoir juger de la décrépitude au vu des photos ci-après.



Gérard Dubrac, lorsqu'il a signé l'acte d'achat, le 18 décembre 2017, pour 30.000 €, sans compter les frais annexes, envisageait d'y installer un parking de trente à quarante places. Mais Jean-François Rousse et son équipe municipale ont fait un choix différent, réfléchi et pertinent selon leurs dires. Une préoccupation de places de parking qui ne semble pas justifiée à l'heure actuelle, quand on sait que le nouveau parking de la rue du Puits est souvent vide. L'ouverture de la galerie commerciale en projet pourrait heureusement changer cet état de fait. Mais, pour le maire, il est souhaitable de laisser vivre les infrastructures actuelles et d'en voir l'évolution.

Quai Buzon, la place de parking serait hors de prix. Tout d'abord parce que l'architecte des bâtiments de France impose de conserver la façade côté rond-point et, d'autre part, une étude de diagnostic de structures, réalisée à la demande de la municipalité précédente, conclut que le dallage n'est qu'un simple enrobé de surface et repose sur un sol argileux, d'où une résistance nulle.



La proposition d'un investisseur privé est donc tombé à point. Mais Jean-François Rousse, s'il est persuadé que cet achat sera facteur de développement économique, reconnaît qu'il ne lui appartient pas d'en dire davantage sur les projets du futur acquéreur ; celui-ci a certainement des idées très précises pour son utilisation.

Quelle est l'urgence aujourd'hui de vendre ce bien sans savoir quel projet va être monté dessus ?

Ce principal motif de vote contre est avancé par Cécile Laurent, tempéré aussi par son inquiétude vis-à-vis de l'acquéreur. Sur ce point, Gilles Mourot la rassure, celui-ci a pris le temps d'examiner l'ensemble immobilier dans ses moindres détails. Il achète donc en connaissance de cause.



Un investisseur acteur du développement économique de la cité

Depuis deux saisons, Rémy Soulhol a repris la barre de l'entreprise gérant la Capitainerie et le bateau naviguant sur la Baïse, le D'Artagnan : Le D'Artagnan, Échappées gasconnes. Il annonçait des projets à foison, l'un d'entre eux étant de relancer l'animation à partir de la capitainerie, grâce à son bar, avec une Licence IV, sept jours sur sept, en saison.

Que vient faire l'immeuble de la rue Buzon dans ce plan de développement ? On ne le saura pas dans l'immédiat car - peut-être en raison des festivités de cette fin d'année - il a été impossible de joindre Rémy Soulhol et il a laissé sans réponse nos multiples messages et sms.

La vente a été validée en dépit des abstentions et des votes contre des deux groupes d'opposition au maire.

Deux groupes seulement... Car le maire refuse toujours d'accéder à la demande de Jean-Paul Beyrie de création d'un nouveau groupe qui serait constitué uniquement d'une seule personne : lui-même. Jean-François Rousse lui rappelle qu'il a été élu sur la liste "Condom notre ville pour un nouvel élan" et, s'il a été démis de ses responsabilités, cela ne justifie en rien la constitution d'un nouveau groupe en cours de mandat.

Photos Marc Le Saux